

SÉANCE ORDINAIRE

10 juillet 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 10 JUILLET 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE  
MADAME GINETTE CÔTÉ  
MADAME SOPHIE SIROIS  
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par Madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Ginette Côté propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 juin 2018, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

**18.07.3.1.**

**Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11 juillet 2018	(journal 1614) :	65,00 \$
	(journal 1615) :	29 593,68 \$
	(journal 1616) :	39 194,39 \$
	(journal 1617) :	6 432,00 \$
		<b><u>75 285,07 \$</u></b>
Dépenses incompressibles	(journal 1252) :	4 799,23 \$
	(journal 1253) :	14 038,05 \$
	(journal 1254) :	6 000,00 \$
	(journal 1256) :	3 953,97 \$
	(journal 1257) :	11 824,56 \$
	(journal 1258) :	768,15 \$
	(journal 1259) :	79 971,08 \$
	(journal 1260) :	841,75 \$
		<b><u>122 196,79 \$</u></b>
<b><u>Total des dépenses :</u></b>		<b><u>197 481,86 \$</u></b>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 juin 2018 au 31 juillet 2018, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

18.07.3.2.

**Amendement à la résolution 17.12.3.10. - projet de règlement relatif à l'éthique et la déontologie des élus municipaux**

Considérant les particularités liées au processus d'adoption du règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux;

Considérant que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale fait état que l'élu municipal présentant le projet de règlement sur l'éthique et la déontologie doit être le même que celui ayant donné l'avis de motion;

Considérant qu'en décembre 2017, le conseiller municipal, monsieur Bernard Nieri, avait proposé l'adoption du projet de règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux (résolution 17.12.3.10.) et avait, également, soumis l'avis de motion mentionnant la présentation pour adoption d'un règlement établissant les règles déontologiques ainsi que les mécanismes d'application et de contrôle desdites règles (résolution 17.12.3.11.);

Considérant qu'en respect de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, il est nécessaire que soit mentionné lors de l'adoption du projet de règlement que le membre du conseil, en l'occurrence monsieur Bernard Nieri, a présenté le projet de règlement alors qu'il y est mentionné que ce dernier n'a que proposé le projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit rectifiée la résolution 17.12.3.10. aux fins qu'il y soit mentionné que monsieur Bernard Nieri, conseiller municipal, est le membre du conseil ayant présenté ledit projet de règlement prévoyant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

18.07.3.3.

**Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire**

Attendu que la Semaine de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal appuie la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

**18.07.3.4. Autorisation d'agir auprès de la Société d'assurance automobile du Québec**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de L'Isle-Verte, monsieur Guy Bérubé, soit autorisé à représenter la Municipalité, auprès de la Société d'assurance automobile du Québec, pour tout geste administratif nécessaire à ses opérations courantes.

**18.07.5.1. Dossier de mise aux normes de l'eau potable - étude géotechnique**

Considérant que les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de la Municipalité nécessitent de faire réaliser une expertise géotechnique;

Considérant que la firme d'experts-conseils Stantec (firme ayant acquis Cegertec) a pris charge de déterminer la nature des expertises préliminaires devant être effectuées par un sous-traitant;

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé à divers professionnels en la matière;

Considérant les propositions de services reçues, à savoir :

- Englobe 8 810,00 \$ (plus taxes)
- GHD 8 200,00 \$ (plus taxes)
- LER inc. 7 524,00 \$ (plus taxes)

Considérant que l'analyse des soumissions indique que l'ensemble des trois propositions respecte les critères du document d'appel d'offres et qu'il est recommandé à la Municipalité d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte alloue le contrat d'étude géotechnique à la firme Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup inc. (LER inc.) au montant de 7 524,00 \$ (plus taxes).

Que le paiement de ces services professionnels soit assumé par le surplus accumulé affecté aux services d'égout et d'aqueduc.

**18.07.7.1.**

**Demande d'appui auprès de la CPTAQ - Tourbière Ouellet et fils inc.**

Considérant la demande d'autorisation soumise par l'entreprise Tourbière Ouellet et Fils inc. à l'effet de permettre la restauration d'une tourbière, sur le lot 5 350 115, dont l'exploitation de tourbe horticole est en fin de vie, y étant exercée depuis 1973;

Considérant que ce projet de restauration s'inscrit dans une démarche de compensation pour les milieux humides suite aux travaux d'aménagement du parc éolien Nicolas-Riou;

Considérant que les travaux proposés favoriseront le rétablissement de l'écosystème ayant les mêmes fonctions écologiques que celui à l'origine de cette tourbière;

Considérant que la nature du sol, constituée de mousse de sphaignes, ne se révèle pas propice à la production agricole par son absence de sol minéral;

Considérant qu'une telle utilisation du sol ne pourrait se réaliser ailleurs, sur le territoire, de par la présence des conditions naturelles nécessaires;

Considérant que d'autoriser une telle demande constituerait une alternative d'accueil, non négligeable, pour la faune ailée de par sa proximité avec la Réserve Nationale de la Faune de la Baie de L'Isle-Verte;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte affirme son appui à cette demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

**18.07.9.1.**

**Colloque annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que le directeur général de la Municipalité soit autorisé à prendre part au colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 6 septembre 2018 à Saint-Cyprien. Les coûts découlant de cette activité de formation sont l'inscription (65 \$) ainsi que les frais de déplacement.

**18.07.11.**

**Levée de la séance**

À 20 h 37, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER